



Réponse de l'intersyndicale

L'action juridique contre le projet de transfert autoritaire est impérative

Les organisations syndicales CGT, CFDT, SNJ, UNSA, SUD se sont réunies ce mercredi 22 septembre pour envisager la poursuite de la mobilisation contre le projet de transfert autoritaire des 85 salariés des émissions *Télé matin*, *Thalassa*, *Faut pas rêver*, *Des Racines et des ailes*, *des Chiffres et des lettres*, *Passage des arts*.

Cette démarche s'inscrit dans le droit fil des avis négatifs adoptés à l'unanimité des élus et organisations syndicales du CSE Siège et du CSE Central et des nombreuses initiatives de salariés concernés et de leurs représentants opposés à ce projet.

En ne tenant pas compte de cette contestation, la direction commet trois fautes majeures :

- ▶ Elle utilise de façon abusive l'article L 1224-1 du Code du travail en le détournant de sa finalité qui est de protéger les salariés victimes de restructurations
- ▶ Elle génère des risques psycho sociaux avérés sur les personnels concernés par le projet en raison de la brutalité de la démarche
- ▶ Elle remet gravement en cause tous ses engagements sur un « haut niveau de dialogue social à FTV » et entraîne l'entreprise dans une conflictualité durable.

La direction semble s'être fait un allié du syndicat Fo qui a engagé une stupéfiante démarche pour tenter de convaincre les salariés concernés de se soumettre à la décision de la direction. Démarche d'autant plus incongrue qu'avec 23,50% de représentativité pondérée au niveau du groupe (18,8% des voix aux élections professionnelles), ce syndicat minoritaire n'a évidemment pas la capacité de valider seul un accord d'entreprise.

Autre initiative, encore plus choquante, celle d'un élu Fo au Conseil d'administration qui joue, en son nom et en privé, le négociateur entre certains salariés visés par le transfert et la direction générale de FTV au mépris des engagements de son syndicat auprès des élus des CSE.

Bien évidemment les syndicats réunis le 22 septembre ont condamné ces initiatives et confirmé leur intention de mobiliser par tous les moyens contre ce funeste projet. Ne pas combattre aujourd'hui aux côtés des 85 victimes de cette éviction serait la porte ouverte demain pour amputer des secteurs entiers de l'entreprise.

Les rendez-vous sont pris chez les avocats pour combattre sur le fond le projet et barrer la route à ce démantèlement programmé de notre entreprise de service public.

**« Ceux qui luttent ne sont pas sûrs de gagner
mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu. »**

Paris, le 23 septembre 2021